

LE TEMPS

EXPLOITATION ABONNÉ

Dans le canton de Vaud, l'association Astrée sort de l'ombre chaque année 25 victimes de traite

Vaud a mis sur pied en 2015 une structure spécialisée, l'association Astrée, dans le but d'améliorer la lutte contre la traite et l'exploitation humaine, à commencer par la détection des victimes



Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat socialiste, a tiré le bilan du dispositif vaudois de lutte contre la traite humaine, après six ans d'activité. (KEYSTONE/Anthony Anex) — © ANTHONY ANEX / keystone-sda.ch



Céline Zünd

Publié lundi 31 janvier 2022 à 17:04
Modifié lundi 31 janvier 2022 à 19:08

C'est peut-être cette jeune femme aux traits tirés, qui attend son bus à côté de vous le matin. Ou cet homme croisé furtivement au coin de la rue, en rentrant le soir. Les victimes de traite restent le plus souvent cachées, mais elles sont bien présentes en Suisse. Dans le canton de Vaud, un dispositif mis en place en 2015 a permis de détecter douze fois plus de personnes exploitées au travail, ou forcées à la prostitution, au cours des six dernières années.

Derrière les chiffres, il y a des calvaires, qui durent des mois, parfois des années. La traite – soit le fait de recruter, transférer ou héberger des personnes de force, en les trompant, ou en abusant de leur vulnérabilité – touche principalement des femmes contraintes au travail du sexe. Dans le canton de Vaud, 79% des victimes identifiées en 2021 sont originaires d'Afrique. Mais la traite touche aussi parfois des hommes, surtout dans le domaine de la restauration, ou de la construction.

Vingt-cinq nouvelles victimes chaque année

Comme Monsieur G., 35 ans, venu d'Amérique du Sud. Dans son pays, il travaillait comme cuisinier. Un patron de restaurant lui fait miroiter un emploi bien payé en Suisse, et l'aide à partir. Dès son arrivée, le jeune homme déchanté: son employeur lui confisque son passeport. Il doit travailler tous les jours, du matin au soir, sans contrat, et ne touche qu'un tiers du salaire promis. Il faudra deux ans pour qu'il parvienne à trouver de l'aide auprès d'une ONG, qui a ensuite alerté l'association vaudoise Astrée, spécialisée dans le suivi des victimes d'exploitation dans le canton.

L'ancien conseiller d'Etat socialiste Pierre-Yves Maillard avait mis sur pied cette structure en 2015 dans le but d'améliorer la lutte contre la traite. Rebecca Ruiz, aujourd'hui à la tête du Département vaudois de la santé et de l'action sociale (DSAS), dresse un bilan «très positif», après six ans de fonctionnement.

Lire aussi: [L'esclavage, une plaie si répandue](#)

L'association Astrée détecte chaque année 25 nouvelles victimes de traite dans le canton de Vaud. Auparavant, il n'y avait que 2 à 3 cas connus par an. Le travail sur le terrain a permis, au fil des ans, de faire sortir de l'ombre toujours plus de cas d'exploitation: en 2021, l'association a accompagné 87 personnes, contre 18

en 2015. Au total, elle a hébergé 123 victimes, dans un foyer et trois appartements. «Le nombre de procédures pénales a aussi augmenté: il est passé de 5 en 2015 à 46 en 2021. Le fait d'être en sécurité et d'avoir un soutien adapté à leur situation encourage les victimes à dénoncer les auteurs de la traite» souligne Angela Oriti, juriste pour Astrée.

Ces résultats ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'ampleur réelle du phénomène, ni de dire si l'exploitation humaine est en hausse. Mais ils démontrent l'importance d'agir afin de faire remonter les cas à la surface, ajoute Angela Oriti: «Certains cantons estiment qu'ils n'ont pas besoin de dispositif de lutte contre la traite, parce que cette réalité n'existerait pas chez eux. Je leur réponds qu'ils n'ont pas de cas parce qu'ils n'ont pas de dispositif.»

Une prise en charge globale

C'est le propre de l'exploitation humaine: elle touche des personnes vulnérables, en général en situation irrégulière, et qui préfèrent rester cachées, de peur de subir des représailles ou d'être renvoyées dans leurs pays. Le dépôt d'une plainte permet aux victimes d'obtenir un permis de séjour temporaire, pour la durée de la procédure pénale. Lorsque celle-ci s'achève, elles doivent renouveler leur demande. Or «le fait d'être victime de traite n'est pas reconnu comme un motif pour obtenir l'asile et il y a toujours la possibilité que leur autorisation de séjour ne soit pas renouvelée. Nous sommes là aussi pour les en informer», souligne Angela Oriti.

Particularité vaudoise: le canton a opté pour une prise en charge globale. L'association Astrée s'occupe d'identifier les personnes concernées, de les héberger, et de les aider à sortir de leur situation de dépendance. Elle offre une aide juridique et administrative, un suivi médical et psychique, et entreprend aussi des démarches en vue d'une insertion professionnelle: recherche de stages ou de formations. En parallèle, elle forme divers corps de métier en contact avec des victimes potentielles: police, professionnels dans le domaine de la migration, travailleurs sociaux. Le canton finance 95% des coûts de l'association Astrée, à hauteur de 1,4 million par an.